

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [maryse-racine-csssh-gouv-qc-ca](#)

<https://www.cadre21.org/membres/590f531789509a7bea09e065>

Date d'obtention : 2025-09-23 23:46:41

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

D'abord, parler à la personne qui a fait le signalement et à la victime (séparément). Être rassurant, réconfortant et dans le non jugement lorsque nous posons les questions. Évaluer l'incident. Remplir la grille d'évaluation de l'incident. Vérifier l'information auprès des autres personnes qui sont impliquées (ex. témoins) Remplir la grille pour chaque personne rencontrée. S'assurer que la confidentialité soit respectée de tous. Avec les informations obtenues, estimer s'il s'agit d'un acte impulsif ou malveillant. S'il s'agit d'un acte malveillant, c'est le service de police qui rencontrera l'instigateur. Confisquer le téléphone ou autre appareil électronique dans le moindre doute. Si nous jugeons que c'est un acte impulsif, on peut parler à l'instigateur pour obtenir sa version. communiquer avec les parents des personnes impliquées dans les meilleurs délais. S'assurer aussi qu'un signalement a été fait auprès de la DPJ

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Je retiens qu'il est primordiale de rencontrer toutes les personnes impliquées afin d'avoir un meilleur portrait de la situation. Je retiens qu'il est important de bien respecter toutes les étapes afin de faire une intervention efficace. Il est aussi important de savoir s'il s'agit-il d'un acte impulsif ou malveillant. Agir rapidement et efficacement diminue l'impact négatif sur les personnes impliquées. Le partenariat avec le service de la police est essentiel afin que l'intervention soit bien menée.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

L'étape où la personne fait ses confidences me semble la plus délicate. Je pense qu'il est important que la personne soit la plus transparente possible pour que la situation soit traitée efficacement et rapidement. De-là, l'importance d'être rassurant et dans le non jugement lors de la rencontre. L'étape où nous devons estimer s'il s'agit d'un acte impulsif ou malveillant est aussi une étape délicate. Nous ne devons pas être dans le doute.